



MAUTHAUSEN

HIER : CAUCHEMAR...

AUJOURD'HUI : ESPOIR !

DIRECTION ET ADMINISTRATION : 10, RUE LEROUX, PARIS-XVI^e — KLÉ. 79-10 — C.C.P. 5331-73 Paris

PÉLERINAGES

Comme nous l'avons déjà annoncé, nous pouvons, encore cette année, organiser des pèlerinages au camp de Mauthausen. Malheureusement le nombre de participants est limité.

Les départs sont fixés aux :

- 11 mai au soir, avec le retour le 19 mai au matin.
- 20 mai au soir, avec le retour le 28 mai au matin.
- 29 mai au soir, avec le retour le 6 juin au matin.
- 23 juillet au soir, avec le retour le 31 juillet au matin.

L'itinéraire détaillé sera communiqué à chaque pèlerin en même temps que la confirmation de son inscription.

Chaque pèlerinage comprendra la visite du camp de Mauthausen, des commandos de Linz, Hartheim, Styer, Ebensee, Gusen et Melk et la visite de Vienne.

PRIX DU PELERINAGE :

3.600 francs pour les familles ayant droit

Dès à présent, réservez les 28 et 29 Mai (dimanche et lundi de Pentecôte) pour assister, nombreux, à notre Congrès qui aura lieu à Paris.

28 Mai : Réunion et repas fraternels par commando

29 Mai : Congrès de l'Amicale

au billet gratuit en France, pour les employés de la S.N.C.F., les retraités, etc... ayant des permis, pour ceux qui rejoignant le pèlerinage en cours de route prendront eux-mêmes leur billet jusqu'à Kehl, ainsi que pour ceux qui, ayant une réduction de plus de 30 % prendront également leur billet jusqu'à Kehl. 7.600 francs pour les autres pèlerins.

Ces prix comprennent le voyage en chemin de fer (2^e classe) de Paris à Paris, les frais de séjour et les casse-croûte en cours de route.

Ont droit au billet de chemin de fer gratuit :

Pour les familles d'un déporté homologué

dont l'acte de décès porte la mention « Mort pour la France » : le conjoint, les ascendants, les descendants.

Pour les familles d'un déporté non homologué dont l'acte de décès porte la mention « Mort pour la France » : une seule personne dans l'ordre suivant : veuve ou ascendant ou descendant à condition pour cette dernière catégorie, de ne pas en avoir bénéficié depuis le mois de juin 1949.

Craignant les malentendus que risque de créer cette réglementation, l'Amicale se chargera des formalités, pour obtenir ces billets gratuits de visite aux tombes. En conséquence, les personnes ayant droit à ces billets gratuits devront faire parvenir à l'Amicale de Mauthausen, au plus tard trois semaines avant le départ prévu, les papiers suivants :

1^o) Formulaire de demande de visite aux tombes (se délivre dans les mairies) en ayant soin d'y spécifier votre gare de départ S.N.C.F. et le passage à la frontière, c'est-à-dire Kehl.

2^o) Une copie conforme légalisée de l'acte de décès avec la mention « Mort pour la France ».

3^o) Une copie conforme légalisée de modèle « M ».

4^o) Une copie conforme légalisée du certificat d'homologation.

Si vous avez un passeport, veillez à ce qu'il soit valable jusqu'à la date de retour du pèlerinage auquel vous participerez, s'il est périmé à ladite date, faites le prolonger rapidement (mêmes formalités que pour l'obtenir).

Si vous n'avez pas de passeport, commencez immédiatement les démarches pour l'obtenir.

ANNIVERSAIRE de la LIBÉRATION des CAMPS

Sur l'initiative de la Fédération Internationale des Anciens Déportés (la F.I.A.P.P.) l'anniversaire de la libération des camps, sera célébré le 11 avril dans tous les pays.

Nous invitons tous nos camarades à participer avec leurs familles aux manifestations organisées à cette occasion par la F.N.D.I.R.P. et les amicales de camps.

10 AVRIL - LUNDI DE PAQUES.

A 18 h. 30, nous ranimerons la Flamme à l'Arc de Triomphe. Rendez-vous à 18 h. précises au métro George-V.

11 AVRIL - JOURNÉE REVENDICATIVE.

Dans l'après-midi, une délégation se rendra auprès du Président du Conseil. A cet effet, nous vous demandons d'envoyer des télégrammes au Président du Conseil ainsi conçus :

« 11 avril. - Commémoration libération camps de la mort. - Réclamons application statuts. - Affirmons volonté défendre Paix et Liberté contre retour fascisme. »
Déporté X...

...de telle façon que ces télégrammes parviennent à l'Hôtel Matignon à 13 h.

A 20 h. 45 à la Mutualité, sous la présidence du colonel Manhès, président de la F.N.D.I.R.P., aura lieu un grand meeting revendicatif auquel nous vous demandons de participer.

COMMENT OBTENIR VOTRE PASSEPORT ?

Il est possible de l'obtenir rapidement à condition de se déplacer au Service des passeports, à la Préfecture ou à la Sous-Préfecture de votre département, en spécifiant qu'il s'agit d'un pèlerinage.

Pour le membre de la famille le passeport est gratuit.

En demander la gratuité en précisant qu'il s'agit de visite à une tombe de « Mort pour la France ».

PIECES A FOURNIR

POUR

L'OBTENTION DU PASSEPORT :

- Deux photographies d'identité.
- Un bulletin de naissance.
- Un certificat de domicile de moins de huit jours légalisé, mentionnant la date depuis laquelle vous habitez ce domicile.
- Livret militaire pour les hommes.
- Un extrait du livret de mariage pour les femmes.
- Carte d'identité.

Envoyez-nous donc vos inscriptions avant le 6 avril 1950 en utilisant le bulletin d'inscription ci-joint ou une copie de ce bulletin.

Comme l'année dernière vous garderez vos passeports mais devrez nous envoyer, trois semaines avant le départ prévu, la fiche de renseignements que nous vous adresserons en même temps que la confirmation de votre inscription.

Nous demandons à nos amis s'étant fait inscrire par lettre à ce jour, de bien vouloir renouveler leur inscription avec le formulaire contenu dans ce bulletin.

Les familles de nos camarades morts à Mauthausen et dans les différents commandos peuvent apposer des plaques au Monument de Mauthausen.

Les travaux envisagés pour préserver ce qui reste du four crématoire de Gusen, sont en cours, ainsi que ceux pour la stèle d'Hartheim.

Les sommes dont nous disposons actuellement ne nous permettent pas de couvrir tous les frais occasionnés par ces travaux, aussi nous comptons sur la participation généreuse de tous nos adhérents à notre souscription afin de nous y aider.

Emile VALLEY.

Voir questionnaire page 3

MAISON DE REPOS

Nous signalons à nos adhérents, veuves, mères ou enfants ayant la mention « Mort pour la France » et touchant la pension à titre militaire (c'est-à-dire que le déporté mort a été homologué) qu'elles peuvent bénéficier d'un mois de repos dans un grand hôtel du service social de l'armée d'occupation en Allemagne, en l'occurrence à Lindau, au bord du lac de Constance. Le prix de la pension tout compris est de deux cents francs par jour (200). Les enfants majeurs peuvent accompagner leurs parents. Pour tous renseignements s'adresser à l'Amicale.

Si vous désirez un bon restaurant
ou boire un bon apéritif, allez

CHEZ MACAU, ex-déporté de Melk, le meilleur accueil vous sera réservé et vous pourrez y rencontrer des amis du camp. 51, rue Le Peletier, Paris-9^e.
Métro : Le Peletier ou Notre-Dame-de-Lorette.

UN TORTIONNAIRE DE MAUTHAUSEN CONDAMNÉ A MORT

Le 7 septembre 1949, le tribunal de première instance pour le jugement des criminels de guerre, siégeant à Rastatt (zone d'occupation française en Allemagne) condamnait à la peine de mort le nommé Hans Bühner, âgé de vingt-sept ans, ancien rapport führer des sous-camps de Floridsdorff et de Mödlin du camp de concentration de Mauthausen.

Ce dévoyé, qui s'engagea dans la S.S. à dix-huit ans pour servir sans aucune interruption de 1940 à 1945, en qualité de gardien, puis de rapport führer au camp de Mauthausen ou dans ses annexes, trouve là une juste punition à ses innombrables crimes.

Sans vouloir exposer tout le sadisme dont il faisait preuve comme gardien à la tristement célèbre carrière de Mauthausen, période où il commit un grand nombre d'assassinats sur les personnes des détenus de toutes nationalités, il faut dire un mot des monstruosité dont il se rendit coupable en 1944 et 1945 à Floridsdorff, à Mödlin et au cours de l'évacuation de ce sous-camp sur le camp principal de Mauthausen durant la semaine de Pâques 1945.

Du mois d'août 1944 au mois d'avril 1945, Bühner se comporta comme le plus cruel des rapports führers connus jusqu'alors par les détenus de son camp. Le nombre des déportés morts de ses mains ou des suites de ses sévices s'élève à plusieurs centaines. Du 1^{er} au 7 avril, il fut l'auteur ou le responsable de plus de 400 assassinats.

Au procès, malgré les dépositions d'une précision rigoureuse des quatre témoins français (le chef de bataillon Froment, MM. Maurice Billotte, Albert Morillon et Maurice Adam), du témoin autrichien (Alois Riml) et du témoin allemand (Dorn), malgré la lecture d'une note terriblement accusatrice du docteur Hubert Joüon, Bühner nia tout, jusqu'à l'évidence même.

Les témoins l'accusent-ils d'avoir lancé sur des détenus des chiens féroces ? Il répond qu'il n'y eut jamais de chien au camp. Devant les précisions, il reconnaît qu'il y avait peut-être un fox-terrier, mais certainement pas plus.

Dit-on qu'il acheva des détenus blessés après un bombardement, détenus qui auraient pu être soignés et sauvés ? Il riposte qu'il ne donna le coup de grâce qu'à un seul, l'Espagnol Emilio Miret, et ceci « par un très grand souci d'humanité ».

Il lui est reproché d'avoir supplicié des hommes ? Il n'en a pas connaissance. Si des brutalités ont été commises sans qu'il l'ait su, la responsabilité en incombe au Lager führer ou au Lager ältester, donc à son supérieur ou à son subordonné.

Ose-t-on prétendre qu'il y eut des assassinats au cours des sept journées d'étapes à pied qui menèrent les détenus de Mödlin à Mauthausen en avril 1945 ? C'est faux, il n'a rien vu.

S'il y eut quelques morts, c'est que les sentinelles ont tiré sur des fuyards, s'évadant sans discussion possible.

On a tué 52 hommes à Mödlin, dans la nuit du 31 mars au 1^{er} avril 1945, disent les témoins. Ils mentent ou, de toute façon, lui, Bühner n'a rien su...

Le président Rebol, magistrat d'une très haute impartialité, et ses assesseurs ne se sont pas laissés prendre par une si piètre et si absurde défense. Ils ont eu les preuves des crimes, ils les ont pesées et ont appliqué les rigueurs de la loi.

Il est réconfortant pour celui qui, dans les camps de concentration, a souffert, a vu souffrir et, hélas ! a vu mourir pour que la haine ne mène plus le monde, de voir un tribunal tel que celui de Rastatt. En France, l'opinion est mal informée sur le travail énorme accompli, au milieu de mille difficultés et malgré un manque total de moyens, par les services de recherche des criminels de guerre et par les tribunaux chargés de leur châtement. Certains journalistes n'ont pas hésité à accuser ces magistrats de faiblesse et d'oubli des martyrs. Il faut que l'on sache que lorsque certains verdicts ont été rendus qui ont pu surprendre par leur modération, lorsque certains acquittements ont été prononcés qui ont pu étonner, cela ne fut que la conséquence d'un manque de témoignages ne permettant pas d'établir la preuve formelle des crimes. Eh oui ! il faut le reconnaître, pour certains gardiens des camps, surtout pour ceux qui ne tenaient que des postes secondaires, il fut impossible de réunir des témoignages précis et concordants... Ce fut le cas dernièrement pour un procès touchant au camp de Ravensbruck. Peu importe les causes d'un tel manque de précisions dans les témoignages, les faits sont là. Et à tout prendre, nous qui avons souffert préférons qu'un coupable échappe à la justice plutôt que de voir celle-ci rendue dans un climat de haine, et sans souci d'impartialité et du droit. Nous voulons n'avoir de haine que pour le crime et pour ce qui mène au crime.

Pour toute Correspondance, vous êtes prié de joindre un timbre pour la réponse.

MERCI !

CRIMINELS DE GUERRE

FRANZ Peter, né le 17 janvier 1901 à Fraulautern.

Cet individu a été interné au camp de Mauthausen en mai 1941 et a déclaré avoir travaillé pendant un an à l'intérieur du camp. Il fut ensuite affecté à la carrière de pierre « Wienergraben » jusqu'en juin 1944. Il aurait été affecté successivement aux blocs 19, 3, 5 et 10. En août 1944, il aurait été nommé chef du bloc n° 1 ; puis du bloc n° 9. Il garda ces fonctions jusqu'en février 1945, époque à laquelle il fut de nouveau affecté au camp de travail.

Ecrire et envoyer les attestations à M. Zaquin, conseiller des affaires judiciaires à Baden-Baden, Allemagne.

Qui pourrait témoigner contre ARNOLD André-Louis, né le 23 juillet 1910 ? Kapo en 1942 à Mauthausen, Inszert, Leitmeritz, est actuellement arrêté et nous aurions besoin de témoignages en vue de son jugement. Adressez vos attestations à l'Amicale.

Nous serions reconnaissants aux anciens de Styer-Gusen qui pourraient témoigner contre DEGNER Alois, ancien chef du Hall III du camp de Styer-Gusen, d'envoyer le plus rapidement possible leurs attestations légalisées à l'Amicale. Nous recherchons particulièrement parmi les anciens de ce camp, l'ex-chauffeur de wagon électrique du camp de Styer-Gusen qui était chauffeur de taxi à Paris avant guerre ; il serait susceptible de nous donner d'amples renseignements.

Ce que vous devez SAVOIR

Attribution de la Carte de Combattant

Les décrets relatifs à l'attribution de la carte du combattant pour la guerre 39-45 sont remplacés par celui du 23 décembre 1949, n° 49-1613 (J. O. du 24 décembre), suivi d'un arrêté de même date.

Aux termes de ce dernier, auront droit à l'attribution de cette carte, en ce qui concerne nos ressortissants :

1° a) Les titulaires de la carte de déporté ou d'interné résistant ;

b) Les titulaires de la carte de combattant volontaire de la Résistance.

Il appartiendra aux intéressés de fournir une copie conforme de l'une des deux cartes précitées.

2° Les déportés et internés pouvant produire, outre le modèle A : soit le certificat d'appartenance aux F.F.C., F.F.I. ou R.I.F., soit des attestations prouvant que l'arrestation a été motivée par un acte d'aide volontaire apportée aux réseaux, formations ou mouvements reconnus à titre F.F.C., F.F.I., R.I.F. ou aux membres individuels de ces formations, soit toutes pièces prouvant que l'arrestation a été motivée par un acte caractérisé de lutte civile ou militaire contre l'ennemi.

3° Les déportés et internés pendant quatre-vingt-dix jours consécutifs poseurs du modèle A, à condition :

a) soit de faire la preuve de leur appartenance aux organisations de Résistance créées à l'intérieur des lieux de détention par des représentants qualifiés de la résistance internés ou déportés ;

b) soit de faire la preuve d'avoir accompli un acte caractérisé de lutte civile ou militaire au bénéfice des organisations de résistance visées ci-dessus ou au bénéfice des membres individuels de ces organisations ;

4° Les personnes qui ont été blessées ou torturées au cours de leurs interrogatoires ou pendant leur détention, à condition que les conséquences des blessures, maladies contractées ou aggravées, ou des tortures soient susceptibles d'ouvrir droit à une pension d'invalidité égale ou supérieure à 10 % ;

Les personnes qui, répondant aux dispositions des 2° et 3° ci-dessus, se sont évadées avant le 1^{er} mars 1945 d'un lieu de détention ; cette date est reportée au 10 août 1945 pour les internés d'Indochine.

Toute demande est à adresser à l'Office départemental des Anciens Combattants et Victimes de guerre sur imprimé spécial dûment rempli. Elle doit comporter, outre les pièces justificatives de l'action de résistance, de l'internement et de la déportation (modèle A), un bulletin de naissance ou, à défaut, toute autre pièce d'état civil.

(Ne fournir que des copies conformes des cartes, attestations et certificats.)

CAMELIN-LE-FRESNE (Aisne), près Compiègne, chambre pour vacances, restaurant 250 francs. Le samedi service d'autocars à la gare de Noyon.

Prestations familiales aux veuves de Guerre

Toutes les veuves de guerre, y compris celles qui exercent une profession indépendante, peuvent demander au service payeur de leur pension le versement de l'allocation de salaire unique lorsque, en raison de leur activité professionnelle, elles n'y ont pas un droit propre.

Celles qui exercent la profession d'exploitante agricole peuvent obtenir la différence entre les prestations familiales du barème « salariés » (y compris l'allocation de salaire unique) et les allocations familiales calculées au barème « exploitants ».

Celles qui exercent une activité réduite et qui reçoivent les prestations familiales au prorata de leurs journées de travail ou d'après l'importance du domaine qu'elles cultivent, s'il s'agit de non salariées, peuvent obtenir une allocation différentielle comme accessoire de leur pension.

Dans tous les cas, elle a lieu de s'adresser au service payeur de la pension.

Dépot de dossiers de Pensions

URGENT

Nous conseillons à nos camarades déportés n'ayant pas encore établi de demande de pension, de la faire par simple lettre recommandée avec accusé de réception, adressée au médecin-chef du Centre de Réforme de dépendance. Cette demande doit être faite avant le 1^{er} avril 1950, le ministre contestant les lois des 6 août et 9 septembre 1948. Nous ne saurions trop insister sur l'importance de cette mesure de précaution car si l'un d'entre nous tombe malade plus de cinq ans après le rapatriement sans avoir fait de demande de pension, la présomption d'origine ne sera pas appliquée.

Aux pensionnés 100 %

Les pensionnés de guerre à 100 p. 100 et les pensionnés de guerre de l'oreille sont exemptés de la redevance radiophonique (« Résistants » et « victimes civiles »).

Dès que le pensionné est en possession de son modèle 10, de son modèle 15 ou de son titre de pension, il lui appartient d'adresser copie conforme de l'une de ces pièces au Centre régional de la radiodiffusion française dont il dépend, en demandant le bénéfice de cette exonération.

Lorsque le pensionné a déjà fait une demande pour l'année en cours, il lui appartient de la renouveler, dans la deuxième quinzaine de décembre, afin d'obtenir satisfaction pour l'année suivante, en fournissant copie de l'une des pièces précitées. Faute de ce renouvellement de requête dans le délai prescrit, la redevance sera exigible.

Voici les adresses des Centres régionaux chargés de recevoir les demandes :

Paris : 37, rue Dussoubs ; Rouen : 16 bis, rue Bouquet ; Bourges : rue des Arènes (palais de justice) ; Lille : 20, rue de l'Orphéon ; Nancy : 18, rue des Ponts ; Strasbourg : 18, rue des Pontonniers ; Lyon, 20, quai Gailleton ; Dijon, 2, rue Hoche ; Marseille : 13, Marché des Capucins ; Toulouse : 18, allées Jean-Jaurès ; Bordeaux, 136, rue Ernest-Renan ; Limoges : 6, boulevard Victor-Hugo ; Rennes : 1, impasse Verlaine.

N'oubliez pas de réclamer votre carte de l'Amicale pour 1950 ; elle est à votre disposition : 10, rue Leroux.

Afin de nous éviter des frais de recouvrement, adressez-nous dès aujourd'hui vos mandats, de deux cents francs (200) au C.C.P. 5331-73 Amicale de Mauthausen.

Inscription aux PÉLERINAGES 1950 (MAUTHAUSEN)

Nom : Prénom :

Adresse :

A quel titre demandez-vous votre inscription ?

Famille de déporté mort à Mauthausen ?

Nom et Prénom du disparu :

Degré de parenté ?

Ancien déporté de Mauthausen ?

Famille d'un ancien déporté ?

Degré de parenté ?

Date du pèlerinage auquel vous désirez participer ?

A défaut de place à ce pèlerinage, auquel voulez-vous participer ?

A nous envoyer avant le 6 avril 1950. Adressez-nous en même temps votre droit d'inscription (100 francs) afin de nous permettre de couvrir les frais de courrier. C.C.P. AMICALE DE MAUTHAUSEN 5331-73 PARIS.

Sur son lit de mort FRANZ ZIEREIS parle...

Le 23 mai 1945, à 18 heures, au cours d'une fuite aux environs de Spital, j'ai été blessé près d'une cabane à Pyrh, par des soldats américains.

Je m'appelle Franz Ziereis, né le 13 août 1905. J'étais le commandant du camp de concentration de Mauthausen et des autres camps annexes.

Au cours de ma fuite, j'ai été blessé au bras gauche et dans le dos. Une balle traversa le corps de part en part.

J'ai été conduit à l'hôpital n° 131 de l'armée américaine à Gusen et je veux déclarer ce qui suit :

Sur l'ordre du ministre du Reich et chef des SS, Heinrich Himmler et transmis par le général d'armées SS, Dr Kaltenbrunner, je devais exterminer les détenus des camps de Gusen I et II.

Ceux-ci devaient être conduits dans des galeries dont les issues au nombre de 4 devaient déjà avoir été murées préalablement sauf une restée libre.

Ensuite je devais faire sauter les galeries. Je me suis refusé à donner suite à cet ordre.

Au camp de Mauthausen, sur l'ordre du médecin-capitaine SS, Dr. Krebsbach, il fut agencé une installation à gaz asphyxiants, camouflée en salle de douches.

Dans cette salle, les détenus étaient asphyxiés au gaz Cyklon (acide prussique).

En outre une auto spéciale circulait entre Mauthausen et Gusen ; pendant le parcours, les détenus, qui se trouvaient à l'intérieur, étaient gazés.

Cette auto fut confiée au directeur de la pharmacie SS., le capitaine SS, Dr Wasiski, qui devint plus tard médecin du camp de concentration de femmes de Ravensbruck.

J'ai conduit moi-même cette auto sur le

trajet Mauthausen-Gusen et je savais que les détenus étaient asphyxiés pendant le parcours.

L'ordre d'extermination par gaz a été donné par le médecin SS, Dr Krebsbach, qui, à ma connaissance, se trouve maintenant à Kassel.

Tout ce que nous avons exécuté a été ordonné par le service de sécurité du Reich, ou par le chef des SS, du Reich, ou par le général SS, Dr Kaltenbrunner, chef de la police de sécurité.

Je ne sais rien et n'ai pas donné d'ordre au sujet des 800 derniers détenus, qui, à Gusen II, furent abattus à la hache, ou à la matraque, ou encore asphyxiés par immersion.

De même, je ne sais rien au sujet des 640 détenus, qui, en dernier lieu à Gusen I, furent gazés dans le block 31 par d'autres détenus (Figel, Amelung et le chef du block 15, Lisberg), sur ordre du chef du camp, le capitaine SS, Fritz Seidler et son adjoint le rapportführer Michael Killermann.

A la libération du camp, Figel, Amelung et Lisberg furent abattus par les troupes américaines et par les détenus ; ils avaient été obligés d'exécuter l'ordre d'assassiner leurs 640 camarades sous la menace de ne jamais être libérés s'ils ne le faisaient pas.

Je ne sais rien au sujet de l'adjudant SS, Jaentzsch qui a fait mourir environ 700 détenus à Gusen I, en les laissant de nuit par douze degrés au-dessous de zéro, pendant une heure ou deux, sous de l'eau glacée.

J'ignore où se trouve le Dr Kieswetter, médecin du camp de Gusen II, qui a tué plusieurs centaines de détenus par des injections intraveineuses de benzine, hydrogène (40 cmc), sulfure de calcium, Eunarcon ou Evipan.

J'ai envoyé au camp de Gunzkirchen le Dr Richter, médecin-lieutenant SS, avec mission de donner ses soins aux détenus de ce camp.

Sans motif autre que celui d'études, il opéra plusieurs centaines de détenus, leur découpant le cerveau, leur faisant des opérations internes de l'estomac, des intestins ou du foie.

Je ne sais également rien au sujet du sous-lieutenant SS, Miroff, qui se trouvait au camp de Pongau et qui a fusillé 15 détenus malades.

Bien que toutes les punitions corporelles fussent reconnues par Berlin, j'ai moi-même, très souvent flagellé des détenus par pure volupté.

Le général de Corps d'armée SS, Glucks a prescrit que les détenus trop faibles, seraient désignés « idiots » et exterminés dans une grande installation à gaz asphyxiants.

Il y a eu 1 million à 1 million et demi de détenus exterminés.

Un centre d'extermination se nomme Hartheim, et se trouve à environ 10 km, de Linz en direction de Passau, un peu éloigné du Danube.

Les fiches des détenus exterminés dans ce camp portaient la mention « mort naturelle ».

(à suivre)

Nos livres

Nous rappelons que notre Amicale tient à la disposition de tous, des livres sur le camp de Mauthausen.

Ces livres seront envoyés sur demande et leur prix sera majoré des frais d'envoi.

Jean LAFFITE, ex-déporté d'Ebensee :
Ceux qui vivent 225 fr.
Nous retournerons cueillir les jonquilles 220 fr.

Jean CAYROL, ex-déporté de Mauthausen-Gusen :
Je vivrai l'amour des autres... 220 fr.
(Prix Renaudot 1947)

Poèmes de la nuit et du brouillard 165 fr.

Maurice DELFIEU, ex-déporté de Mauthausen-Ebensee :

Récits d'un revenant 150 fr.

Dr Gilbert DEBRISSE, alias DREYFUS, ex-déporté d'Ebensee :

Cimetières sans tombeaux.... 110 fr.

Dr François WETTERWALD, ex-déporté d'Ebensee :

Les Morts inutiles 125 fr.

Roger HEIM (de l'Institut), ex-déporté de Gusen :

La sombre route..... 125 fr.

Bernard ALDEBERT, ex-déporté de Mauthausen-Gusen :

Chemin de croix en cinquante stations 150 fr.

Paul TILARD, ex-déporté de Mauthausen-Ebensee :

Mauthausen 60 fr.
Les Combattants de la nuit .. 150 fr.
Les Roses du retour 250 fr.

VIENT DE PARAÎTRE : *La Dernière Forteresse*, de Pierre DAIX, ex-déporté de Mauthausen, un livre de 407 pages pour 350 francs. Passez vos commandes à l'Amicale.

RECHERCHES

DELANEUVILLE Raphaël, né le 12 mai 1897 et déporté le 10 mai 1944 de Compiègne en direction de Mauthausen où il est mort le 3 novembre 1944 sous le numéro matricule 64.026.

Ecrire à l'Amicale qui transmettra.

BRISEBAT Henri, né le 19 septembre 1891 à Paros, arrêté le 14 janvier 1944 à Orléans, déporté au début de mai 1944 à Mauthausen (Melk) sous le numéro matricule 62.037 ; il serait décédé le 21 septembre 1944 à Mauthausen.

LEPETIT Roberto à Ebensee, mort le 4 mai 1945 sous le numéro matricule 110.300.

DREYFOUS Michel, né le 13 mai 1923, déporté le 12 septembre 1943 de Drancy en direction d'Auschwitz, transféré ensuite au camp de Mauthausen, puis à Ebensee où il est décédé le 11 mai 1945 sous le numéro matricule 121.563.

DEBOE NILSEN Christian (Français), né le 8 juillet 1922, numéro matricule 97.926, déporté à Mauthausen et Melk, décédé le 6 décembre 1944 ainsi que son père DEBOE NILSEN Christian (Norvégien) né le 8 avril 1892, numéro matricule 97.927, décédé le 4 novembre 1944, déporté aux mêmes camps que son fils.

Nous recherchons des déportés ayant connu SIGLER David dit Henri, déporté de Drancy le 27 mars 1944, décédé à Gusen le 11 avril 1945.

NAISSANCES

Nous sommes heureux de vous faire part de la naissance d'un fils au foyer de notre camarade Sebellin de Mauthausen (commando de Linz) n° matricule 90.313.

Nous vous apprenons également la naissance du deuxième fils Alain, chez notre camarade Passard de Mauthausen-Gusen I, n° matricule 43.252.

Nous savons aussi qu'une petite fille est née chez notre camarade Bondon René de Gusen I et II, n° matricule 48.789, à la grande joie de ses deux petits frères.

DEMANDES

Ancien déporté de Mauthausen cherche chambre meublée à louer au mois. Adresser les offres au bureau de l'Amicale qui transmettra.

Ancien déporté de Mauthausen, marchand forain, serait désireux d'acheter de la papeterie et des articles ménagers à ses anciens camarades. Envoyer les offres à l'Amicale qui lui transmettra.

Veuve de déporté de Mauthausen cherche une loge de concierge pour pouvoir loger sa petite famille. S'adresser à l'Amicale.

DECÈS

Nous apprenons le décès de notre camarade PISTORA Victor de Mauthausen, n° mle 28.432. Que sa famille trouve, ici, l'expression de notre très vive sympathie.

Imp. Petit & Rousseau, 23, rue Rodier, Paris

Le Gérant : E. VALLEY